

Image not found or type unknown



Remise en cause par le ministère confirmation poste

Par **zajac catherine_old**, le **17/12/2007 à 20:25**

je suis agent de l'Etat non titulaire et dépends du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DROIT PUBLIC) . En juin 2007, j'ai été confirmée en poste par le Ministère suite au recours ministériel qui était en ma faveur et en adéquation avec le décret 89; mon chef d'Etablissement s'est opposée à cette confirmation et a empêché la mutation de ma collègue qui partageait le poste d'anglais avec moi; en septembre 2007, le ministère confirme mon poste et maintient en surdotation ma collègue pour l'année en cours. Contre toute attente, je viens d'être contactée par un service du ministère qui remet en cause ma confirmation parce qu'un nouveau décret 89 modifié ne serait plus en ma faveur. le ministère a-t-il le droit? Comment puis-je contester? Merci . CZAJAC rn UIN 2007